

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVANTON**

Séance du 21 janvier 2014

L'an deux mil quatorze, le 21 janvier, à 20h15, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué le 14 janvier, s'est réuni au nombre inscrit par la loi, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Nina BARRIQUAULT, Maire.

Présents :

Mmes GRIMAUULT Laurence, HERAUD Jocelyne, Lydia MEUNIER, MM. BANNIER Philippe, BRUNET Pascal, CHARRIAU Grégory, PROUST Eric, RIVAULT Eric, ROCHE Laurent, FREDET Jean-Rémy, PELLETIER Patrick, CZORNYJ Michel, ALLAIN Christian.

Absents excusés :

Jérôme BERTHELOT donne pouvoir Nina BARRIQUAULT,
Anne-Marie POUSSARD donne pouvoir à Eric PROUST,
Bruno MOMBELET

Début de séance à 20h15

Le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2013 est adopté à l'unanimité par le conseil.
Philippe BANNIER est arrivé à 20h25

Madame Laurence GRIMAUULT est nommée secrétaire de séance.

BUDGET :

1) Autorisation de dépenses anticipées 2014 sur les budgets assainissement et commune

Rapporteur Nina BARRIQUAULT

L'article L 1612-1 du CGCT permet à l'exécutif de la collectivité jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le montant total autorisé de dépenses réelles d'investissement du budget de l'exercice 2013 (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 767 600 € pour le budget communal et 5700€ pour le budget assainissement. Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour l'exercice 2014 dans l'attente du vote du budget serait donc de 191750 € pour le budget communal et 1425 € pour le budget assainissement.

Après délibération, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2013 soit 191 750 € pour le budget communal et 1425 € pour le budget assainissement aux chapitres 20, 21 et 23.

Philippe BANNIER arrive à 20h25

2) ACHAT D'UN TRACTEUR

Rapporteur : Christian ALLAIN

Lors du précédent conseil, la nécessité de changer de tracteur avait été exposée et actée.
Le Conseil Municipal avait décidé l'achat d'un tracteur plus puissant que le précédent : 43,7 CV contre 24 CV pour l'ancien tracteur.

Aujourd'hui, il est proposé de financer cet achat par un prêt à taux zéro, sur quatre ans.
Le conseil municipal vote à l'unanimité le financement du nouveau tracteur (29.000€ HT) sous la forme d'un prêt à taux zéro sur quatre ans.

3) Geste exceptionnel facture assainissement

Rapporteur : Nina BARRIQUAULT

Il est proposé au conseil de ne pas faire payer à Monsieur KESTELOOT sa facture d'assainissement à hauteur du volume de la piscine. En effet, les conditions climatiques de cette année 2013 ont été catastrophiques pour l'hébergement de plein air et ce serait là un geste de solidarité vis-à-vis des gestionnaires du terrain de camping.

Le conseil vote à l'unanimité le fait de ne pas faire payer à Monsieur KESTELOOT sa facture d'assainissement, pour le montant correspondant au volume de la piscine.

4) Demande d'aide financière à la réalisation du Document Unique

Rapporteur : Nina BARRIQUAULT

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la demande de subvention auprès du FNDP (Fonds National de Prévention) pour l'élaboration du Document Unique. En effet, afin d'évaluer les risques professionnels au sein des différents services des collectivités territoriales, un Document Unique retraçant toutes les situations potentiellement à risque doit être mis en place. La mise en œuvre de ce document est une obligation légale, si un accident survenait sans que la commune en soit dotée, elle pourrait être tenue responsable. Le document doit être révisé tous les ans, la mise à jour est continue.

A Avanton, cette tâche a été confiée à Jean-Charles BELAVOIR dans le cadre de ses fonctions d'Assistant de Prévention. La conception d'un tel document demande beaucoup de minutie et de temps et pendant que Jean-Charles élabore le document, il ne peut effectuer son travail. De plus, il ne peut y consacrer qu'un après-midi par semaine, ce qui en ralentit l'élaboration.

Monsieur Pierre TOURON du centre de gestion est un spécialiste des conditions de travail et Il peut apporter une aide précieuse à Jean Charles dans l'élaboration du Document Unique. Le travail de M. TOURON serait facturé à la commune par le CDG mais nous serions quasi intégralement remboursés par la subvention qui représente 168€ par jour et par agent.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la demande d'aide financière au FNDP pour la réalisation d'un document unique et autorise Mme le Maire à signer la convention à intervenir.

5) Taxe de séjour : exonération

Rapporteur : Nina BARRIQUAULT

Il est proposé au conseil d'exonérer la famille Delaigle de la taxe de séjour qu'elle devrait normalement payer en occupant le gîte de Monsieur GUILLARD.

L'exonération courra durant toute la période où la famille Delaigle a vécu et vivra dans ce gîte, son logement n'étant encore pas habitable.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'exonérer la famille Delaigle de la taxe de séjour tout le temps qu'elle a vécu et vivra dans le gîte.

5) Questions diverses

Madame le Maire informe le conseil :

Des dates auxquelles l'association « bourse en commune » organisera des bourses aux vêtements dans les communes limitrophes.

Philippe BANNIER informe le conseil :

-qu'un devis, d'un montant de 2300.12€ a été reçu. Il comprend la réalisation d'un massif en béton d'un 1m³ et la création d'une tranchée avec pose de deux fourreaux électriques pour le panneau lumineux, ainsi que la réalisation d'un passage bétonné entre la salle Alfred Plauzeau et la salle André Adolphe afin de pouvoir sortir les poubelles.

Prochain Conseil municipal le 17 février 2013.

Séance levée à 21h40

Emargements :

Christian ALLAIN	Philippe BANNIER	Nina BARRIQUAULT
Gregory CHARRIAU	Michel CZORNYJ	Jean Rémy FREDET
Laurence GRIMAUULT	Jocelyne HERAUD	Lydia MEUNIER
Patrick PELLETIER	Eric PROUST	Eric RIVAULT
Laurent ROCHE	Pascal BRUNET	